

FIN DE LA CONSULTATION

A la fin de la consultation, la ou le gynécologue te dit si elle ou il a remarqué quelque chose de spécial pendant l'examen. Si besoin, la ou le gynécologue te donne une ordonnance (contraception, médicaments ou autres) et t'explique quand tu dois revenir la ou le voir.

INFO

Prix de la consultation

Les consultations gynécologiques sont prises en charge par l'assurance maladie (si la franchise est dépassée).

Si les deux premiers examens ne montrent rien de spécial, l'assurance maladie de base rembourse le frottis du col de l'utérus tous les trois ans.

Si tu as peu ou que tu n'as pas d'argent, tu peux consulter un-e gynécologue d'un centre de santé sexuelle et bénéficier d'un tarif réduit, voire d'une consultation gratuite.



Centres de conseil
Santé Sexuelle
Suisse